

Economie Rurale

LA TERRE EN LAMBEAUX

La faillite de l'agriculture capitaliste. — Force et faiblesse de la petite culture. — Les excès du morcellement. — La réunion des parcelles dispersées. — Les paysans de la Lorraine donnent l'exemple; comment le suivre.

Les récents progrès de la technique agricole nous ont fait escompter de trop belles espérances. Déjà nous pensions voir sur les terres de nos grandes fermes éventrées par les soies des charmes mécaniques, engraisées par les distributeurs d'engrais chimiques, se dresser des moissons prodigieuses, si denses, si lourdes que les machines auraient eu de la peine à les abattre. Les consommateurs tournaient les yeux vers ces grandes exploitations rurales dont les rendements chaque année accrus allaient répandre l'abondance, faire baisser les prix des produits agricoles. Et devant les succès de la grande culture mécanique on prenait en pitié les efforts mal payés de nos paysans; leur routine misérable était vaincue par la science et par le capital.

Mais de tous côtés voici que des plaintes, des cris de détresse s'élèvent. L'essor de notre agriculture est entravé par la crise de la main-d'œuvre. C'est à peine si les chefs de culture trouvent des ouvriers pour conduire les machines; ils n'en ont plus pour exécuter les travaux grossiers et malodorants que la machine néglige. Les servantes de ferme, les vachers, les domestiques ont disparu; ils ont claqué la porte de la ferme, en disant qu'ils en avaient assez de ce sale métier, et les voilà courant sur la route qui mène à la ville. Avec eux ils emportent nos espérances.

Rien ne sert à l'agronomie de multiplier les expériences et les inventions, de répandre les conseils les plus utiles, s'il n'y a plus dans les campagnes des bras robustes et courageux pour passer de la théorie à la pratique. Les machines n'iront pas toutes seules dans les champs chercher les gerbes et les raisins. C'est peut-être la faillite de la grande culture. Et vous entendez bien que si j'appuie un peu fort sur le trait, la ligne de mon dessin reste juste; on ne peut plus parler d'agriculture en France — et même ailleurs — sans songer à la crise de la main-d'œuvre (1).

Je ne saurais pour ma part écrire une de ces chroniques sans y faire quelque allusion. Ayant eu récemment l'occasion d'interroger de nombreux viticulteurs dans les régions les plus diverses du vignoble français, j'ai reçu de toutes parts la même réponse: la crise s'aggrave, elle s'aggrave visiblement depuis quelques années, même depuis quelques mois. Rencontre bien significative, toutes les grandes associations agricoles qui ont tenu leurs assemblées générales pendant la semaine du concours agricole avaient inscrit l'étude de la crise de la main-d'œuvre à leur ordre du jour. Voilà donc les progrès de la grande culture arrêtés et sa prospérité menacée.

On se retourne alors vers la petite culture paysanne et on se demande de quel effort elle sera capable dans la crise présente. Cette culture paysanne, il vaudrait mieux l'appeler l'agriculture "familiale": l'expression aurait l'avantage de faire comprendre aussitôt qu'elle est celle qui vient à bout de sa tâche sans demander secours à la main-d'œuvre salariée, par les seules forces du propriétaire et de ses siens. Du même coup on serait averti que ce système de culture bénéficie du travail le plus diligent, parfois même d'un travail excessif, où les paysans épuisent sans compter. Que manque-t-il donc à la culture familiale pour égaler aux yeux de l'agronome et peut-être même dépasser en valeur la grande culture mécanique? On dit que ses moyens d'exploitation, capitaux et outillage, sont insuffisants, qu'elle gaspille les forces humaines. En effet, cela est vrai trop souvent; nous devons regretter de voir nos paysans écrasés de fatigue, alors que des machines pourraient les libérer. Cependant si nous ne voulons regarder que les résultats obtenus, il faut bien reconnaître que le travail de la bêche est excellent, que les soins donnés aux plantes par le paysan propriétaire sont autrement attentifs que ceux qu'elles reçoivent des ouvriers salariés et qu'en définitive les quantités récoltées et le prix de revient des produits sont parfois identiques dans les deux systèmes.

Là où la culture familiale reste nettement inférieure à la culture capitaliste, c'est d'abord parce que nos paysans, malgré des progrès certains, son encore insuffisamment instruits des principes qu'ils doivent observer et des méthodes pratiques qui leur permettraient de réussir; c'est surtout parce que les terres qu'ils doivent mettre en valeur sont mal formées, trop divisées et dispersées. Du premier point

ne parlons pas aujourd'hui: l'ignorance professionnelle du paysan est chaque jour combattue par les syndicats et par les professeurs d'agriculture; l'enseignement agricole va être prochainement réorganisé. Mais il ne servirait de rien d'instruire nos paysans, s'ils ne commentaient pas par réformer la constitution de leur propriété.

On a souvent célébré les avantages d'une division du sol qui livre la terre à un grand nombre de paysans cultivateurs; il a fallu avouer cependant que ce "morcellement", pour employer ce terme consacré par l'usage, est souvent excessif. Dans les régions où les paysans ont pu saisir les domaines féodaux ou bourgeois, avant ou après la Révolution, il les ont dépecés pour en avoir chacun leur part. Balzac, dans un de ses romans, où il traite d'imbricables les économistes admirateurs de la petite culture (merci pour eux), dénonçait "ce paysan qui rend le Code inapplicable en faisant arriver la propriété à quelque chose qui est et qui n'est pas... cet infatigable sapeur, ce rongeur qui morcelle et divise le sol, le partage et coupe un arpent de terre en cent morceaux"; les imitations de Balzac sont virulentes — ce sont celles d'un bourgeois aux champs — mais elles sont assez justifiées. Entraînés par leur amour de la terre ou par la crainte de voir leurs parents dépossédés, les héritiers, au moment des partages, exigent chacun un morceau, ne serait-ce qu'une miette, de chacune des parcelles qui composent l'héritage. On trouve ainsi des propriétés paysannes formées de six, vingt ou cinquante lanières de terre de quelques mètres de largeur, séparées, éloignées les unes des autres. Dans un ouvrage récent que je vous signalerai tout à l'heure, M. Holtenger cite, à titre d'exemple, deux propriétés mises en adjudication aux environs de Nancy: l'une comprenant 4 hectares, 39 ares 58; elle était divisée en 42 parcelles, soit 10 ares 60 par parcelle, à peine la surface de deux courts de tennis placés bout à bout; l'autre, de 38 hectares environ, était formée de 242 parcelles, soit en moyenne 15 ares 50 par parcelle, et il y en avait dans le nombre de 2 ares 40, 2 ares 6, 1 are 50! Ce sont-là des jardins de banlieusards! Quelle agriculture y peut-on entreprendre?

Les inconvénients de cette division excessive du sol sont évidents. Les parcelles ont été tellement hachées, coupées, cisailées qu'on ne sait plus à quelles

titres de propriété; les bornes et les limites ont été déplacées: en taillant les haies, en creusant les fossés, en traçant les sillons on les a fait empiéter sur le terrain voisin. Aussi l'enquête de la commission extraparlamentaire du cadastre signale, en l'espace de cinq ans, 351 procès en bornage dans les Vosges, 532 en Meurthe-et-Moselle, 661 dans la Haute-Saône et 958 dans la Haute-Marne. Dans les communes où la propriété est très morcelée, le cadastre ne permet même plus de reconnaître les parcelles dont les géomètres avaient autrefois tracé le plan. Les mutations, c'est-à-dire l'indication des changements de propriétaires, ont été mal faites; les matrices cadastrales ne donnent plus qu'une idée inexacte de la répartition de la propriété foncière, si bien que quantité de propriétaires payent l'impôt pour des parcelles qu'ils ne possèdent plus et ne le payent pas pour toutes celles qu'ils possèdent.

Au point de vue de la bonne exploitation du sol les conséquences fâcheuses du morcellement ne sont pas moindres. Il arrive fatalement que les parcelles subdivisées ne peuvent toutes conserver un accès direct sur un chemin; elles sont enclavées. Il a bien fallu accorder légalement à leurs propriétaires un droit de passage à travers les propriétés voisines, moyennant d'ailleurs une indemnité s'il est causé quelque dommage aux riverains. Voilà une nouvelle source de procès inévitables. Cela oblige en pratique, pour diminuer l'importance des dégâts, tous les cultivateurs du finage à adopter les mêmes saisons les mêmes cultures et à suivre la même routine. Toute amélioration importante, amendements, drainage, irrigation, devient impossible. Le cultivateur qui voudrait faire acte d'initiative, en creusant par ses voisins, est obligé de marcher au pas des plus arrières. Enfin, le temps passé sur les chemins pour aller d'une pièce à l'autre, à chaque opération culturale, est une perte sèche dont les paysans s'effrayaient, s'ils savaient la mesurer. Mais le temps ne compte pas pour eux. Ce sont les agronomes qui font le calcul à leur place et signalent les inconvénients certains d'une trop grande division de la propriété rurale et de la dispersion des parcelles.

En même temps ils indiquent le remède. Reprenant le mot de la vieille reine, la science agronomique dit aux paysans: "Bien taillé, mes fils — et même trop taillé — maintenant il faut recoudre." Recoudre, c'est l'opération que l'on désigne sous le

nom de remembrement; le terme paraît un peu rébarbatif parce qu'on en comprend difficilement la signification étymologique. Remembrer a signifié se souvenir, rappeler le souvenir des anciens droits de propriété. Aujourd'hui ce mot désigne en économie rurale non pas seulement la vérification des limites, mais le remaniement et l'échange des parcelles éparpillées, de façon que, l'opération terminée, chaque propriétaire possède très rapproché de la même quantité de terrain qu'auparavant, en une pièce d'un seul tenant et avec un libre accès sur une route ou un chemin d'exploitation.

Les avantages de ces opérations nouvelles ne sont pas contestables. Tous les inconvénients du morcellement excessif sont en effet supprimés. Les limites des propriétés sont précises, des chemins les bordent, les parcelles courbes ou irrégulières ont été redressées, les cours d'eau qui divaguaient sont canalisés, pas un pouce de terrain n'est perdu. Les peintres et les poètes ne manqueraient pas de s'en plaindre; mais ils n'ont pas voix au chapitre. Les agriculteurs sont des commerçants; ils calculent que "par les facilités qu'il donne, par les contestations qu'il prévient, le remembrement augmente la valeur des terres de 20 à 30 pour cent au minimum." Les frais ne sont pas excessifs. Le service des améliorations agricoles prend à sa charge les études des projets, les conseils généraux et les grandes sociétés d'agriculture accordent volontiers des subventions, de sorte que les propriétaires n'ont à supporter que des dépenses modestes pour réaliser une amélioration certaine. Il n'y a donc pas à hésiter: il faut "remembrer".

Cependant, malgré leurs avantages évidents et bien que la première ait été réalisée il y a plus d'un siècle, les réunions territoriales sont encore, chez nous, très peu nombreuses; elles sont presque toutes localisées dans la région lorraine. La cause de cet insuccès n'est pas difficile à deviner: une opération de remembrement suppose l'entente, l'accord sinon de tous les propriétaires intéressés de la commune, au moins de la plus grande partie d'entre eux. En Allemagne et en Suisse, les réunions territoriales se font plus vite et mieux. On fait table rase: à l'ancienne distribution des terres on substitue une nouvelle qui présente toutes les perfections théoriques; avec les découpures du puzzle on reconstitue un damier.

Mais, chez nous, le respect de quelques grands principes ne permet pas de recourir à de

telles contraintes: l'intervention administrative ne se produit que sur l'initiative des intéressés constitués en syndicat. Vous pouvez imaginer sans peine que cette première étape n'est pas aisée à franchir. Les hommes d'action qui cherchent à provoquer une opération de remembrement se heurtent d'abord à l'opposition sournoise de ceux qui ont conscience d'avoir empiété sur les biens des voisins et qui n'ont rien à gagner à une vérification des titres de propriété, puis à l'entêtement stupide de quelques esprits bornés que toute nouveauté affole: "C'était bon pour nous, c'est encore bon pour nous!" et enfin à ces sentiments de jalousie qui sont malheureusement trop vivaces dans nos campagnes — et pas seulement dans les campagnes: "Je ne veux pas de ton projet, car si j'y gagne, tu y gagnerais plus que moi!" En somme le succès d'une opération de remembrement exige un certain progrès de l'esprit de solidarité, une discipline de l'association, un respect de l'intérêt commun auxquels nos paysans n'ont pas encore atteint. Le morcellement excessif étant une conséquence de l'égoïsme, c'est l'égoïsme qu'il faut combattre.

La tâche évidemment n'est pas des plus simples. Qu'on ne se laisse pas décourager cependant. L'exemple de la Lorraine, où depuis 1863, une soixantaine de communes ont été remembrées dans le seul département de Meurthe-et-Moselle, montre bien que ces améliorations ne sont pas irréalisables. Ce qui est difficile dans l'état actuel de notre législation, c'est d'obtenir des résultats complets, analogues à ceux que produit le système allemand; mais des améliorations partielles sont déjà acceptables et enviables et il n'est pas défendu de procéder avec quelque habileté. Là où on ne pourrait proposer un remaniement complet de la division territoriale sans se heurter à l'opposition d'une forte minorité de petits propriétaires, il faut présenter modestement l'opération sous l'apparence moins inquiétante d'une simple vérification du cadastre comportant vérification des titres de propriété et fixation des limites sur le terrain. On parvient ainsi à constituer une association syndicale qui pour agir doit grouper au moins les deux tiers de la superficie à remembrer ou les deux tiers des intéressés possédant plus de la moitié de la superficie. L'association ainsi constituée peut exercer contre les récalcitrants une action en bornage et avec l'aide du service des amé-

liorations agricoles elle réalise au moins la première partie de la tâche qui est de rajeunir le cadastre. A mesure que les travaux s'exécutent on gagne l'opinion publique, on arrive à compléter l'œuvre en créant les chemins ruraux nécessaires et en procédant à des échanges de parcelles entre les cultivateurs conscients de leur véritable intérêt. Quand on ne peut atteindre au mieux, il faut se contenter du bien.

Tels sont les avantages et les méthodes du remembrement. On en trouvera un exposé excellent, complet et précis dans le livre "Morcellement et remembrement" que M. Holtenger vient de publier dans la bibliothèque du Musée social. C'est un essai historique, une étude juridique et un ouvrage pratique auquel on peut faire confiance, car il est l'œuvre d'un homme — l'auteur est un ancien notaire — qui connaît la campagne et les mœurs du paysan et qui a l'expérience des affaires rurales. Il faut le féliciter d'avoir donné aux agriculteurs un guide qui leur sera aussi utile; peut-être faudrait-il lui demander encore un effort: c'est d'extraire lui-même de son ouvrage les éléments d'une brochure sommaire qui serait publiée et répandue dans les milieux ruraux par les syndicats.

Il ne suffit pas en effet d'avoir étudié le mal et d'avoir signalé le remède; il faut encore déterminer les malades à se laisser soigner. Les inconvénients du morcellement excessif sont indéniables, l'utilité du remembrement est certaine, mais elle n'est guère connue en dehors de la région de l'Est. C'est à préparer les esprits. Puisque dans cette crise d'abandon des campagnes, dont on ne saurait exagérer le péril, nous devons placer beaucoup de nos espérances sur l'agriculture familiale, il faut se hâter de détruire tout ce qui est pour elle une cause de faiblesse, il faut réformer ce qu'il y a de vieilles dans sa constitution et la mettre en état de remplir pleinement la tâche économique qui lui est confiée dans l'intérêt de notre pays.

MICHEL AUGÉ-LARIBE.  
(1) Je dois signaler le livre récent de M. Souchon: la Crise de la main-d'œuvre agricole en France, où l'on trouvera cités et résumés tous les ouvrages, tous les documents publiés sur la question depuis dix ans. Mais l'auteur a étudié les manifestations de l'esprit de révolte dans le prolétariat rural plus que la disparition, l'exode rapide de ce prolétariat. Le problème de la main-d'œuvre n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a trois ou quatre ans.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. | Départ Shell Beach 4:10 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. | Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers!